

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 21 novembre 2008 portant autorisation temporaire d'exercice de la médecine en France

NOR : SJSH0831190A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 4131-4,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Belhocine (Kafia), née le 19 août 1970 à Alger (Algérie) est autorisée à exercer temporairement la médecine dans le service d'hépatogastroentérologie du centre hospitalier universitaire de Nantes, 5, allée de l'Île-Gloriette, 44093 Nantes Cedex 1, dans les conditions prévues à son contrat de travail et sous réserve de son inscription au tableau du conseil de l'ordre des médecins.

Article 2

L'autorisation temporaire d'exercer la médecine est accordée à compter du 13 novembre 2008 jusqu'au 30 septembre 2009.

Article 3

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 21 novembre 2008.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins,
du chef de service, du sous-directeur et de son adjointe :
La chef du bureau M2,
D. BARELLI